



Pension alimentaire réévaluée par mon ex mari

Par **pierlog**, le **24/06/2012** à **22:24**

Bonjour, jne suis divorcée depuis 8 ans. Mon ex mari me verse une pension alimentaire depuis pour mes 2 enfants. L'ainé à bientôt 21 ans et est toujours en formation, il termine ce mois donc on espère qu'il travaillera. Mon ex m'a dit que s'il travaille il arrête de me verser pour lui et je comprends bien. Par contre il me dit qu'il divisera la pension par 2 mais acutellement j'ai 334€ pour mes 2 enfants et le 2ème à 15 ans bientôt et il rentre au lycée privé en septembre, mon ex est d'accord pour me payer la moitié de la mensualité des frais du lycée ce qui s'élève à 32€ donc s'il divise par 2 il me restera 199€ pour mon seul fils. je pense qu'avec les frais de la cantine du transport en commun plus les frais annexes, ça ne fais pas beaucoup. Il a une bonne situation et je perçois moins de salaire que lui. Cependant je vis avec mon conjoint et lui aussi à une conjointe. Pensez vous que je peux faire réévaluer ma pension si jamais il ne veut pas me donner un peu plus que la moitié de ce qu'il me verse actuellement???

Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **25/06/2012** à **03:28**

Bonjour, normalement le pere n'a pas le droit d'arreter le versement de la pension sans l'autorisation du JAF. Il est bien évident que le temps d'obtenir l'arret si votre ils travaille, son pere pourra demander au juge le remboursement de la pension versée à tord. En général la pension pour un enfant représente à peu près 10 % des revenus du pere, cordialement